

Annexe A – Énoncé de travail – réparation de petits appareils

Le Service correctionnel du Canada doit assurer des services d'entretien pour environ 35 laveuses et sècheuses automatiques et 25 réfrigérateurs de diverses marques et de divers modèles. Ces appareils sont situés au Pénitencier de Dorchester, au secteur à sécurité moyenne et au Centre de rétablissement Shepody à Dorchester (Nouveau-Brunswick). 74 réfrigérateurs et 37 laveuses et sècheuses de diverses marques et de divers modèles sont également situés au secteur à sécurité minimale du Pénitencier de Dorchester.

1.1 Mise en situation :

L'entretien est requis en raison de l'utilisation et de l'usure de ces appareils. Au secteur à sécurité moyenne, ces appareils constituent les seules installations de buanderie disponibles pour les délinquants et ils sont utilisés plusieurs fois par jour. Au secteur à sécurité minimale, les appareils sont utilisés comme dans un appartement, alors qu'entre 6 et 8 occupants les utilisent quotidiennement.

1.2 Objectifs :

Fournir un service spécialisé dans la réparation des appareils et assurer qu'ils sont en bon état de fonctionnement au Complexe de Dorchester.

1.3 Tâches :

L'entrepreneur doit fournir tous les outils, la main-d'œuvre, l'équipement, les pièces et défrayer les frais de déplacement pour assurer le service requis. ** L'entrepreneur devra se procurer les pièces requises et il sera remboursé par le SCC au prix recommandé du fabricant.** Avant de remplacer une pièce, l'entrepreneur doit demander des directives de la part du représentant du Département.

Le service doit être donné dans un délai de 24 heures de la réception d'un appel pendant les heures régulières d'affaires de l'établissement (du lundi au vendredi).

L'entrepreneur doit être en mesure de recevoir des appels en cas de problèmes, soit par téléphone, par répondeur, messenger, téléphone cellulaire ou autres appareils de communications et il devra répondre dans un délai d'une heure pour pouvoir prendre les dispositions avec le Pénitencier de Dorchester pour se présenter et effectuer les réparations et l'entretien.

1.4 Livrables

L'entrepreneur doit faire une analyse et formuler des recommandations pour la réparation ou le remplacement des appareils.

L'entrepreneur doit compenser tout dommage ou perte à la suite de son travail. Aucun travail ne peut être effectué avant que l'autorité du projet ou son délégué donne son autorisation. Le travail sera effectué sous réserve de l'inspection et de l'acceptation par l'Autorité du projet.

L'entrepreneur doit être escorté en tout temps par un membre du Service Correctionnel du Canada ou par un Commissionnaire. L'entrepreneur doit remettre une liste d'outils qui seront apportés à l'établissement et il doit vérifier cette liste pour s'assurer que les outils apportés sont sortis de l'établissement. L'entrepreneur pourra quitter l'établissement avec ses outils lorsqu'ils seront vérifiés et comptabilisés. En cas d'outil manquant, le Commissionnaire doit le signaler au gestionnaire correctionnel, afin qu'une fouille soit effectuée pour retrouver l'outil. Cette vérification des outils est une mesure de sécurité exigée par le Complexe du Pénitencier de Dorchester.

1.5 Emplacement du travail :

L'entrepreneur doit effectuer le travail aux endroits suivants :

Emplacements nos 1 et 2 – Secteur à sécurité moyenne du Pénitencier de Dorchester/Centre de rétablissement Shepody

4902, rue Main

Dorchester (N-B) E4K 2Y9

Autorité du projet; Claude Chavarie Chef de la gestion du matériel/SSI

(506) 379-4614

Emplacement no 3 – Secteur à sécurité minimale du Pénitencier de Dorchester

4902A, rue Main

Dorchester (N-B) E4K 2Y9

Autorité du projet; Claude Chavarie Chef de la gestion du matériel/SSI

(506) 379-4614

Il sera nécessaire de se déplacer aux endroits mentionnés ci-dessus pour effectuer le travail en vertu de ce contrat.

1.6 Langue de travail :

L'entrepreneur doit effectuer le travail soit en langue anglaise, soit en langue française.